Nations Unies S/PV.4614 (Resumption 2)



# Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

*Provisoire*

**4614**e séance
Mardi 24 septembre 2002, à 2 h 20
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président :* | M. Tafrov | (Bulgarie) |
| *Membres :* | Cameroun | M. Belinga-Eboutou |
| | Chine | M. Wang Yingfan |
| | Colombie | M. Valdivieso |
| | États-Unis d'Amérique | M. Cunningham |
| | Fédération de Russie | M. Lavrov |
| | France | M. Levitte |
| | Guinée | M. Traoré |
| | Irlande | M. Ryan |
| | Maurice | M. Koonjul |
| | Mexique | M. Aguilar Zinser |
| | Norvège | M. Kolby |
| | République arabe syrienne | M. Wehbe |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Jeremy Greenstock |
| | Singapour | M. Mahbubani |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 20 septembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1055)

Note verbale datée du 20 septembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne (S/2002/1056)



02-60165 (F)

*La séance est reprise à 2 h 20.*

**Le Président** : Comme convenu lors de nos consultations consultations informelles, nous procéderons au vote sur la base du texte anglais du projet de résolution dont nous sommes saisis. Il sera disponible dans quelques minutes aussi en bleu mais le texte est également le même. Est-ce que les membres voudraient procéder au vote en se basant sur le document dont ils sont saisis? Je vois que c'est le cas.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/1063, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Bulgarie, la France, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*S'abstiennent* :

États-Unis d'Amérique.

**Le Président :** Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1435 (2002).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Cunningham** (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : La résolution que nous venons d'adopter est déficiente à notre avis car elle ne condamne pas de manière explicite les groupes terroristes et ceux qui leur donnent une couverture politique, un appui et un sanctuaire, perpétuant ainsi le conflit du Moyen-Orient. Ceux qui sont responsables du meurtre de civils entravent les efforts du Quatuor ainsi que les perspectives de réforme palestinienne. Ce sont des groupes bien connus – le Hamas, le Jihad islamique palestinien, et la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa. Les dirigeants et les porte-parole de ces groupes se sont ouvertement targués de dizaines d'attentats à la bombe et des nombreux morts et blessés qu'ils ont faits. Ils ciblent dans leurs actes le processus de paix, les Israéliens et les Palestiniens.

Le Conseil ne peut prétendre envisager sérieusement des efforts au Moyen-Orient sans vouloir également reconnaître la dynamique tragique en jeu. Chaque fois qu'apparaît une lueur d'espoir, si faible soit-elle, un nouvel attentat terroriste vient la faire disparaître. Ce que nous espérions, c'était que le Conseil assume ses responsabilités, prenne clairement position contre les attentats de ces groupes terroristes et appelle à agir contre eux.

Certes, cette résolution entame le processus, mais elle ne va pas assez loin. En outre, elle n'a pas la clarté et le contexte qui nous paraissent nécessaires, et que nous avons fournis dans le projet de texte que nous avons présenté lundi. Notre texte était plus explicite sur le terrorisme, ceux qui le perpétuent, la nécessité de lutter contre ce fléau et sur le ferme appui au Quatuor, au processus de paix et à la poursuite des efforts sur le terrain, dans la région. Parce que cette résolution ne répond pas à ces critères et parce que nous ne la trouvons pas aussi bien conçue ou énoncée qu'elle le devrait, compte tenu de l'importance des questions qu'elle aborde, nous avons décidé de nous abstenir.

**Le Président** : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 2 h 30.*